Commune de ROUSSENNAC Séance du 10 septembre 2026

Nombre de membres :	Afférents au Conseil Municipal : ..... 15 En exercice : ..... 15 Qui ont pris part à la délibération : 14	Date de la convocation : 03 septembre 2026 Date d'affichage : 03 septembre 2026

L'an deux mille vingt-six et le trois septembre à 20 h 30, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur CAYSSIALS Sébastien maire de la commune.

Présents : Marie-Laure CAMBOULAS, Thibault CAMMAN, Sébastien CAYSSIALS Véronique FILHOL, Jean Claude FROMENT, Joël FROMENT, Amélie LALLOZ, Thomas LAMOTTE, Aude-Marie MAUGER LEFEBVRE, Carine MARTIN, Cédric MARTINS, Patrick MARTY, Guillaume POUJOL

Excusés : Chantal FRAYSSE (procuration à Sébastien CAYSSIALS), Perrine PICAROUGNE

DELIBERATIONS

Nomination d'un secrétaire de séance : N° DE_20260910_001

Le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit, en son article L.2121.15, qu'au début de chacune de ses séances, le Conseil Municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

Il peut adjoindre à ce ou ces secrétaire(s) des auxiliaires, pris en dehors de ses membres qui assistent aux séances mais sans participer aux délibérations. Il s'agit de nommer le secrétaire de la séance de ce jour.

Le Conseil Municipal de ROUSSENNAC, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **NOMME** Madame Marie-Laure CAMBOULAS secrétaire de séance.

Approbation du PV de la réunion du 08 juillet 2026 : N° DE_20260910_002

Le procès-verbal de la séance Conseil municipal du 08 juillet 2026 a été établi et transmis pour approbation des membres présents à la séance

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

➢ APPROUVE le procès-verbal de la séance du 08 juillet 2026 sans observation.

Participation aux frais de fonctionnement salle des fêtes de Roussennac association inflorescences du 01er novembre 2026 au 30 avril 2027 : N° DE 20260910_003

L'association « inflorescences » sollicite le conseil municipal de Roussennac pour l'utilisation de la salle des fêtes afin de réaliser des séances de yoga tous les lundis soir de 18h à 19h30.

Après avoir délibéré à son unanimité le conseil municipal de Roussennac décide de répondre favorablement à cette demande. En contrepartie, l'association s'engagera à verser 10€/séance pour l'utilisation de celles-ci du 01er novembre 2026 au 30 avril 2027 pour les frais de chauffage et électricité. Une convention d'utilisation sera signée par les deux parties.

Création/suppression d'emploi (dans le cadre d'un avancement de grade) : N° DE 20260910_004

Le Maire, rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article L.313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 06 décembre 2024,

Considérant que deux agents titulaires ont réussi le concours d'Adjoint technique principal de 2ème classe durant l'année 2026.

Considérant la nécessité de créer 2 emplois d'Adjoint technique principal de 2ème classe (échelle C2), en raison des possibilités d'avancement de grade à partir du 1er octobre 2026 pour l'un et 03 janvier 2027 pour l'autre, en raison des conditions statutaires requises pour bénéficier d'un avancement de grade pour ces deux agents titulaires.

Considérant l'avis favorable du comité technique en date du 9 septembre 2026

Le Maire propose à l'assemblée,

- la création d'un emploi Adjoint technique principal de 2ème classe, permanent à temps non complet à raison de 35 heures hebdomadaires.

- **la suppression** d'un emploi d'adjoint technique territorial, permanent à temps non complet à raison de 35 heures hebdomadaires.

- la création d'un emploi Adjoint technique principal de 2ème classe, permanent à temps non complet à raison de 22,97 heures hebdomadaires.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 01 octobre 2026,

Filière	Cadre d'emploi	Grade	Nbre d'emplois	Durée hebdo de travail
Administratif	Rédacteur territorial	Rédacteur	1	35 heures
Technique	Adjoint Technique territorial de 2e classe	Adjoint Technique Territorial	1	32,33 heures
Technique	Adjoint Technique	Adjoint Technique Territorial	1 (ancien effectif) à partir du 1er octobre 2026	35 heures
		Adjoint technique principal de 2ème classe	1 (nouveau effectif) à partir du 1er octobre 2026	35 heures
Technique	Adjoint Technique	Adjoint technique principal de 2ème classe	1 (nouveau effectif) à partir du 3 janvier 2027	22,97 heures
Technique	Adjoint Technique	Adjoint Technique Territorial	1	8,09 heures
Technique	Adjoint Technique	Adjoint Technique Territorial	1	22,97 heures

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE : d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget 2026 de la commune de Roussennac

ADOPTE : à l'unanimité des membres présents

Commune de ROUSSENNAC Séance du 10 septembre 2026

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

❖ Fiscalités :

- Evaluations fiscales des locaux d'habitation :

Les bases fiscales ont été mises en place en 1970. Le classement de certaines habitations n'a pas été revu depuis cette date, malgré un gain de confort acquis suite à des travaux (eau, électricité, salle de bain, WC, chauffage...) ou dans le cas de transformations de granges en habitations. Le conseil municipal valide cette opération orchestrée par la Direction Générale des Finances Publiques de mise à jour des éléments de confort essentiels afin de viabiliser les évaluations des locaux d'habitations.

Les administrés concernés par une augmentation d'impôt supérieure à 50€ recevront un courrier d'information de la DGFiP.

- Taxe sur les logements vacants :

La DGFIP informe le conseil municipal de la possibilité de taxer les logements vacants. Le conseil décide d'ajourner cette décision afin de prendre une décision cohérente avec les communes de la communauté des communes du Plateau de Montbazens.

❖ Désignation d'un correspondant incendie :

Monsieur le Maire indique qu'il est nécessaire de désigner un correspondant incendie et secours parmi les adjoints ou les conseillers municipaux

M.Froment Jean-Claude, adjoint, est désigné correspondant incendie et secours. Dans le cadre de ses missions d'information et de sensibilisation des habitants et du conseil municipal, M. Froment Jean-Claude peut, sous l'autorité du maire :

- participer à l'élaboration et la modification des arrêtés, conventions et documents opérationnels, administratifs et techniques du service local d'incendie et de secours qui relève, le cas échant, de la commune ;
- concourir à la mise en œuvre des actions relatives à l'information et à la sensibilisation des habitants de la commune aux risques majeurs et aux mesures de sauvegarde ;
- concourir à la mise en œuvre par la commune de ses obligations de planification et d'information préventive ;

- concourir à la définition et à la gestion de la défense extérieure contre l'incendie de la commune. Il informe périodiquement le conseil municipal des actions qu'il mène dans son don domaine de compétence

❖ Recensement 2027 :

Le prochain recensement de la population aura lieu du 21 janvier au 20 février 2027 Evelyne BARBEY et Maryline MARTINS ayant déjà participé à cette mission, seront recrutées en tant qu'agents recenseurs.

❖ Information sur Budget général (section investissement) :

Monsieur le Maire indique qu'un virement de crédit a été réalisé le deux septembre 2026 : Un volet du T2 de la maison située sur la place du Pargou et le cumulus ont été remplacés.

Pour financer ces travaux non prévus au budget 2026, un virement de crédit a été nécessaire : 2000€ ont été attribués sur l'opération 162 article 2181.

ROUSSENNAC **Exercice :** 2026

VIREMENTS DE CREDITS : BALANCE

Dépenses de fonctionnement				**Recettes de fonctionnement**			
Total Dépenses			**0,00**	**Total Recettes**			**0,00**

Dépenses d'investissement				**Recettes d'investissement**			
02/09/2026	2111-0	Terrains nus	-2 000,00				
02/09/2026	2181-162	Install. générales, agencements	2 000.00				
Total Dépenses			**0,00**	**Total Recettes**			**0,00**

❖ Eclairage public :

Il est nécessaire de réfléchir aux remplacements des luminaires des lotissements du Poujol et La Sole non conformes.

Pour cela le SIEDA a été contacté. Un devis a été réalisé pour un passage en LED (19 luminaires) : 13900 euros HT, avec un reste à charge de 7250 euros pour la

commune (6650 euros pris en charge par le SIEDA). L'économie annuelle générée s'élèverait à 500 euros/an sur le budget fonctionnement.

Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire de changer l'ensemble des luminaires à lame à sodium encore en place sur la commune, soit 104 luminaires au total. A partir de l'année 2027, les ampoules sodium ne seront plus fabriquées. Il sera donc compliqué de les remplacer en cas de panne.

Cet investissement avec passage en LED des luminaires pourrait être financé par le SIEDA, via une convention pour une durée de 5 ou 10 ans signée avec la commune qui reverserait durant la durée de la convention la somme correspondante à l'économie de fonctionnement réalisée chaque année. Les luminaires des deux lotissements seront donc remplacés dans le cadre de ces travaux sur l'ensemble de la commune.

❖ Projet de climatisation des classes de l'école (dispositif d'aides) :

Monsieur le Maire indique qu'un dépôt a été réalisé afin de demander le remboursement à hauteur de 400€ suite à l'achat des ventilateurs au mois de juin.

Deux entreprises locales ont été sollicitées pour mettre en place la climatisation dans les salles de classe. Deux devis sont présentés :

ME énergies : 5980,80€ HT

Broussy : 7246,56€ HT

EDF propose une subvention pour la climatisation des bâtiments publics. Un dossier a été déposé. Parallèlement, un dossier fond vert sera complété. Une délibération sera prise dans ce sens lors d'un prochain conseil municipal. Une réflexion plus complète et chiffrée sera réalisée pour la climatisation totale de l'école.

❖ Projet de rénovation de la maison Bernussou, Place du Pargou :

Deux architectes ont proposé un devis pour une prestation de faisabilité/état des lieux/esquisse.

- Mr Frances 4680 euros HT,
- Mme Garrigue : 4270 euros HT.

Le conseil municipal choisit la prestation de Mme Garrigue afin de réaliser cette étude.

❖ Projet d'aménagement de la traverse :

La tranche 2 d'aménagement (côté Montbazens) pourrait être envisagée. Un ordre de service va être signifié au bureau d'étude retenu lors du marché public pour lancer la réflexion. Le sujet de la maison Bessette située dans le virage à l'entrée pourrait être inclus dans cet aménagement. Une estimation de sa démolition a été réalisée pour un montant de 26 202 euros TTC. Un devis à l'entreprise Arrazat a été demandé.

❖ Achat petits mobiliers :

Des devis pour l'achat de tables de pique-nique (1 au city stade, 2 au stade) et des poubelles pour le village ont été réalisés. Une commande sera passée auprès d'OPTEO pour la table du city stade. L'achat du mobilier supplémentaire est reporté ultérieurement.

❖ Achat de terrains :

- Terrain Richard : Il a été acquis par la commune en aout dernier. Il sera nettoyé par M Portié (passage de l'épareuse).
- Terrain Couffin : Didier Couffin est enclin à vendre à la commune son terrain à proximité de la lagune ainsi que celui à la sortie de Roussennac. Une proposition de 2000€ a été validée.

❖ Fin du réseau cuivré :

Depuis le déploiement de la fibre, progressivement, le réseau cuivré sera « abandonné ». Sur Roussennac, ce réseau ne sera plus opérationnel en 2030 : une communication sera réalisée en direction de nos administrés afin qu'ils prennent les devants.

❖ Demande de prêt de la salle des fêtes :

Afin de réaliser un salon VDI, dans le cadre d'octobre rose, le dimanche 11 octobre une demande de prêt de la salle des fêtes a été réalisée. Ce salon sera organisé par 5/6 vendeuses VDI de la commune de Roussennac. Le conseil valide cette demande

❖ Utilisation du stade de foot saison 2026/2027 :

Une demande d'utilisation du stade par les U14 pour la saison 2026/2027 a été formulée par le club de foot Montbazens-Rignac. Le conseil valide cette demande.

❖ Installation antenne SFR :

Le dossier est en cours pour l'installation d'une antenne au niveau de la plateforme annexée au stade, le site sera nettoyé par l'entreprise SFR, les pneus devraient être enlevés.

❖ Accueil nouveaux habitants Roussennac :

Un temps d'accueil est prévu le dimanche 11 octobre à la salle de réunion de la mairie.

Délibérations
1- Nomination d'un secrétaire de séance : N° DE_20260910_001
2- Approbation du PV de la réunion du 08 juillet 2026 : N° DE_20260910_002
3- Participation aux frais de fonctionnement salle des fêtes de Roussennac association inflorescences du 01er novembre 2026 au 30 avril 2027 : N° DE_20260910_003
4- Création/suppression d'emploi (dans le cadre d'un avancement de grade) : N° DE_20260910_004

Président de la séance

CAYSSIALS Sébastien

secrétaire de la séance

CAMBOULAS Marie-Laure